

Infos Pratiques

PERMANENCES MEDECINS :
Les patients doivent composer le 15.

PERMANENCES PHARMACIES :
Du samedi 2 août à 19h au lundi 4 août à 9h :
Pharmacie du Centre à Courpière.
Tél. : 04. 73. 53. 02. 62.

PERMANENCES INFIRMIERES :
Le samedi 2 août et dimanche 3 août :
Cabinet Thoury-Berry: 06. 28. 32. 35. 26.

AMBULANCES :
Ambulance agréée CHALEIL & Cie.
☎ : 04.73.51.23.23.

VETERINAIRE
Clinique Vétérinaire. ☎ : 04 73 51 22 29.

DEPANNEURS/REMORQUEURS
Garage FAYET SAUZEDE SARL,
04 73 53 19 13 Tony SUAREZ : 04 73 53
04 37 ou 06 08 30 34 86.

TAXIS CHALEIL ☎ : 04 73 51 23 23
JUILLARD ☎ : 04 73 53 00 17 ou
06.85.92.71.23 - M. MICHEL :
0473955135 ou 06.09.66.84.46

URGENCES : POMPIERS ☎ : 18
GENDARMERIE : 04 73 53 00 00 ou 17

OUVERTURE DE LA MAIRIE
Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et
de 13 h 45 à 18 h.

BIBLIOTHEQUE :
Ouvert le mardi 9h-12h/14h-18h,
mer, et vend 14h-18h et samedi 10h-12h.
RAM : Atelier d'éveil : lundi de 9h à 11h,
mardi de 14h30 à 16h30, 1 jeudi sur 2 de 9h à
11h. **Permanences :** Lundi de 14h à 16h, mardi
de 9h à 11h, vendredi de 9h à 11h.
Tél. : 04. 73. 53. 23. 68.

MISSION LOCALE :
Hervé TERREGROSA. Tous les lundis de 9h
à 12 h (bureau n°6). ☎ 04 73 80 49 69.

ASSISTANTES SOCIALES :
Pour les extérieurs de Courpière et Courpière Ville :
les 1er, 2ème et 3ème lundis du mois de 9h à
11h30 et **les mardis matins de 9 h à 11h30** aux
locaux sociaux 04.73.51.22.94.
En cas d'urgence, 04. 73. 80. 86. 40.

PUERICULTRICE : Consultations
nourrissons *les 1er vendredis de chaque mois* de
8h30 à 12h, au local de la médecine du travail.
Sur rendez-vous au : 04.73.80.86.40.
Permanence puéricultrice les 3ème et 4ème
vendredis de chaque mois de 9h à 11h30 aux
locaux sociaux. Sans rendez-vous.

CRAM : le 1er et 3ème mercredi de chaque mois
de 13 h 30 à 16 h. Tél 04.73.80.01.19.

CPAM : Permanence les lundis et jeudis de 13h30 à
16 h 30. Les mardis de 8 h 30 à 11 h 30.
(M me Vachon) Tél. : 04.73.51.03.34.

CAF : Permanence tous les lundis de 9 h à 12 h et de
14h à 16h, locaux sociaux place de la Victoire.

OPHIS : Tous les 1ers mardis de chaque
mois de 14 h à 16 h, bâtiment rose, locaux
sociaux bureau n°1. ☎ 04.73.51.14.20.

CONSEILLER GENERAL
André WILS. Permanences tous les mardis de
9 h à 11 h, 24 Bd Vercingétorix
04.73.51.23.05

VIVRE A COURPIERE

Journal de la Ville de

N° 31/2008 Semaine du 31 juillet 2008 au 7 août 2008

SORTIR A COURPIERE

● MARCHÉ DU SOIR

Vendredi 8 août en Centre Bourg, à partir de 19h.
Renseignements : Mairie de Courpière, Tél. 04.73.53.01.21



● CONCERT DE MUSIQUE DE CHAMBRE

Au profit de la restauration de l'Église de Courtesserre

- Dimanche 10 août 2008 -
Eglise Saint-Martin de Courpière à 19h00

Suivi d'un repas champêtre

Renseignements : Office de Tourisme du Pays de Courpière - 04. 73. 51. 20. 27.

● COURPIERE, BOURG DE CARACTÈRE

Visite guidée du centre bourg les **mardis 5 août, 12 août et 19 août**

Départ à 10h00 - Courpière

Renseignements Office de Tourisme du Pays de Courpière - 04. 73. 51. 20. 27.

● LES TRAINS DE LA DECOUVERTE - AGRIVAP

AGRIVAP vous propose de découvrir la Vallée de la Dore en train
touristique,

le **vendredi 15 août 2008.**

Départ de la gare de Courpière à 15h15. Temps libre à Ambert de
1h15 pour découvrir la ville et retour à Courpière à 18h30.

Adulte : 12 € et **enfant** (6 à 12 ans) : 8 €.

Renseignements au 04. 73. 82. 43. 88. ou www.agrivap.com

Billets en vente au départ du train ou à l'office de tourisme de
Courpière - Tél. : 04. 73. 51. 20. 27.



Nicolas SARRY

● PISCINE MUNICIPALE

Tous les jours de 14h à 18h30 sauf le jeudi.
Téléphoner pour s'assurer de l'ouverture au
04. 73. 51. 22. 80.



Enfants de - de 2 ans accompagnés par leurs parents	gratuit
Adultes	1,80 €
Enfants jusqu'à 16 ans	1,50 €
Carnet de 10 entrées adultes	16,00 €
Carnet de 10 entrées enfants—16 ans	13,00 €
Demandeurs d'emploi	1,50 €
Résidents camping	gratuit

Infos Municipales

le Maire, Patrice PAYRE, reçoit sur rendez-vous.

● PERMANENCES DES ADJOINTS

Huguette LAVEST : Mercredi matin

Jean-Noël SERIN : Sur rendez-vous

André IMBERDIS : Lundi matin

Monique ROJAS : Vendredi après-midi

Elisabeth BESSON-DELAVALT :

Mardi après-midi

● LES ELUS DE L'OPPOSITION

Maurice ZELLNER, Jeannine SUAREZ,
Daniel ATGER, Brigitte GARDETTE,
Philippe CAYRE, Catherine
MAZELLIER peuvent vous recevoir en
mairie les **mardis de 9h30 à 11h** et les
vendredis de 16h à 17h30.

● DELAIS POUR LES CNI ET LES PASSEPORTS

- **6 semaines de délai** pour la délivrance
d'un **passport** électronique entre le
dépôt de la demande et la réception du
titre en mairie ;

- **5 semaines de délai** pour la délivrance
d'une **carte nationale d'identité** entre le
dépôt de la demande et la réception du
document.

● HORAIRES DECHETTERIE

Le lundi de 14h00 à 18h00 et du mardi
au Samedi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 18 h00.
Tél. 04.73.51.25.12.

● BIBLIOTHEQUE

Fermeture de la bibliothèque :
du 4 août 2008 au 25 août 2008.

Réouverture le mardi 26 août 2008.

● ETAT-CIVIL

Toutes nos félicitations aux parents de :

- Antoine ROLLE né le 22 juillet 2008.

- Jade PLEYNET née le 24 juillet 2008.

Tous nos vœux de bonheur à :

- Éric MISSON et Stéphanie
PUISSOCHET mariés le 26 juillet 2008.

- Denis CORDIER et Josélita KÉOUAL
mariés le 26 juillet 2008.

● A PROPOS DU PLU

Le Conseil Municipal, en sa séance du 30 Mai 2008 (PV joint au présent bulletin) a voté l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) élaboré par la précédente municipalité. L'équipe actuelle a tenu à respecter ses engagements là où elle avait clairement énoncé sa volonté de ne pas remettre en cause le PLU dans sa totalité mais de le faire évoluer par des modifications et/ou des révisions.

Pour répondre aux obligations de la loi du 13 décembre 2000, le PLU doit remplacer le Plan d'Occupation des Sols (POS) au 1^{er} Janvier 2010.

Le POS a été mis en révision le 20 décembre 2002 par l'ancienne équipe pour devenir le PLU.

Après cinq années d'un long et fastidieux travail, il n'aurait été ni raisonnable ni responsable de remettre en cause le PLU dans sa totalité.

En raison de la décision de l'ancienne municipalité d'élaborer un PLU, il devenait quasiment impossible de faire évoluer le POS et par là même d'intégrer rapidement des opérations présentant un caractère d'intérêt général : délivrance de permis de construire par exemple, sans compter le montant de la charge financière externe liée à une l'élaboration d'un nouveau PLU (à titre d'information : 54 690,63 somme à laquelle s'ajoutent les charges de personnel communal pour celui adopté).

Passé le délai de recours de deux mois des Services de l'Etat, le PLU peut aujourd'hui évoluer par des modifications et/ou des révisions.

Ces évolutions devront être compatibles avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), nouveauté essentielle entre le contenu du POS et celui du PLU.

Le PADD, document politique exprimant le projet de la Collectivité locale en matière d'aménagement et de développement à l'horizon de 10 à 20 ans a été validé par l'ancienne équipe municipale par délibération du Conseil Municipal en date du 4 Février 2005.

A l'**unanimité**, les élus de la majorité se sont engagés à apporter des évolutions au PLU, évolutions qui seront soumises à la délibération du Conseil Municipal.

● PLAN PRÉVENTION CANICULE

En prévision d'une éventuelle canicule, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Courpière a décidé de prendre quelques mesures de précautions. Ainsi, le CCAS souhaite

recenser, à leur demande ou à la requête de leurs proches, les personnes âgées de 65 ans ou plus ou handicapées

isolées à leur domicile. Ceci, pour disposer, au cas où, de la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires.

Contact : CCAS au 04. 73. 53. 01. 21. ou CLIC (centre de gérontologie) au 04. 73. 82. 96. 67.



● BIBLIOTHEQUE

En raison du prochain passage du Bibliobus, les personnes ayant en leur possession des livres de la Bibliothèque Départementale de Prêts, sont priées de venir les remettre soit à la bibliothèque, soit en mairie. Merci.

● RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

- **Campagne de relevé des compteurs d'eau sur le réseau de la Commune de Courpière.**

La campagne de relevé des compteurs d'eau est en cours de déroulement.

En cas d'absence, les agents, lors de leur passage, laisseront dans votre boîte aux lettres un imprimé type que vous voudrez bien remplir, et retourner en mairie, sous quinzaine dès réception.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter la mairie au 04. 73. 53. 01. 21.

En cas de non transmission d'index, votre facturation sera basée sur une estimation de votre consommation antérieure.

- **Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable rive gauche de la Dore.**

L'agent du Syndicat procèdera au relevé des compteurs d'eau sur la commune de Courpière **du 11 au 28 août 2008 inclus.**

● AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Objet du marché : travaux d'étanchéité toiture et terrasse Cinéma Municipal

Lieu de retrait des dossiers et de dépôt des offres :

Mairie de Courpière, Place Cité Administrative 63120 COURPIERE.

Tél. : 04. 73. 53. 01. 21.

Le dossier, sous pli cacheté, devra impérativement être reçu en mairie et adressé en recommandé avec accusé de réception ou remis contre récépissé

avant le lundi 11 août 2008 à 18 heures.

L'enveloppe portera la mention « Travaux d'étanchéité toiture et terrasse Cinéma de Courpière - NE PAS OUVRIR ».

● CINEMA REX



« KUNG FU PANDA » *Etats-Unis 2008.*
Un film d'animation de Mark Osborne et John Stevenson avec les voix françaises de manu Payet, Pierre Arditi, Marie Gillain... *Durée : 1h30.*

Séances :
Vendredi 1er août à 20h30, Samedi 2 août à 17h30 et Dimanche 3 août à 10h30 et 17h30.

« SAGAN » *France 2008.*
Un film de Diane Kurys avec Sylvie Testud, Pierre Palmade, Lionel Abelanski...
Durée : 1h57.

Séances :
Samedi 2 août à 20h30, Dimanche 3 août à 20h30 et Lundi 4 août à 20h30.

● MISSION LOCALE - ESPACE JEUNES

Comme chaque année, les permanences décentralisées de la Mission Locale - Espace Jeunes s'arrêtent durant les vacances scolaires.

Hervé TORREGROSA reprendra sa permanence à compter de :

LUNDI 1er SEPTEMBRE 2008 à 9H00.

Durant cette période, la Mission Locale Espace-Jeunes, 7 rue Fernand Forest à Thiers reste ouverte et reçoit les jeunes 16/25 ans avec ou sans rendez-vous.

*Dominique UHLEN-TOURNEYRE
Directrice*



● CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Chaque année, pour satisfaire au mieux les attentes des allocataires durant la période estivale des congés, nous adaptons notre offre de service en matière d'accueil décentralisé.

Ainsi, **du 7 juillet au 29 août 2008**, nous maintenons l'ouverture des 3 antennes de Riom, Issoire et Thiers ainsi que nos permanences les plus éloignées ou les plus fréquentées dont celle de Courpière aux jours et horaires habituels.

Pendant cette période, les allocataires seront reçus sans interruption à Courpière : le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (sauf 25/08/2008).

Ainsi qu'à Clermont-Ferrand : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Et dans les antennes de Riom, Issoire et Thiers : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

La réception téléphonique fonctionne par ailleurs tout l'été sans interruption au 0820 25 63 10.

Le site www.caf.fr est toujours accessible pour obtenir des informations pratiques, réaliser des simulations de droits et interroger la CAF par le biais de la messagerie.

Brigitte MEYSSIN

● COMITE DE JUMELAGE

Appel cotisations : 8 €

Chèque sous enveloppe à l'ordre du Comité de Jumelage à remettre en mairie

Infos Associatives

● FNACA

Réunion du Comité Cantonal le **vendredi 1er août 2008 à 20h - salle des associations à Augerolles.**

- Préparation du 50ème anniversaire de la FNACA le 21 septembre à Thiers pour le secteur.
- Informations sur le congrès départemental du 5 octobre à Cournon.

● SECTION JUDO DE COURPIERE

La section de Judo et ses responsables, en accord avec le Foyer Laïc, **ont décidé de vendre les tatamis toilés usagés**, en stock à l'ancienne salle de judo.

**Tatamis toilés d'occasion
au prix de 20 € pièce.**

Les inscriptions aux cours de judo auront lieu le Samedi 6 septembre après-midi à l'occasion du forum des associations à l'Espace Couzon.

Se munir d'un certificat médical avec la mention 'Apte à la pratique du judo en compétition', d'une photo d'identité, du règlement (possibilité de régler en 3 fois).

Renseignements au 06. 79. 09. 73. 62. ou 06. 78. 78. 94. 39.

Les responsables Mmes BUISSON Patricia et VARENNES Véronique.

● FOYER LAIC SECTION DANSE

A partir du lundi 8 septembre 2008 - 17 heures à l'Espace Couzon.

Cours d'initiation : 52 € - Cours enfants : 62 €

Cours ados : 72 € - Cours adultes : 97 €

*Renseignements : Laurence FERRER
04. 73. 51. 25. 77.*

Infos Diverses

● PAROISSE ST JOSEPH : MESSES

Samedi 2 août :

18h30 : Augerolles
18h30 : La Chapelle-
Agnon
18h30 : Vollore-
Montagne

Dimanche 3 août :

9h30 : Vollore-Ville
10h30 : Courpière
10h30 : Cunlhat
11h00 : Sainte-Agathe

● A SAVOIR

- **Mercurie Gourcy**, 12 avenue Henri Pourrat à Courpière, sera ouverte tous les jours du 5 août au 16 août 2008, de 9h à 12h et 14h à 18h30.

- **Christian Coiffure Mattioli** : congés annuels du 15 au 25 août inclus, tél. : 04. 73. 53. 04. 39.

- **Cordonnerie PELADE** : congés du lundi 4 août au samedi 23 août 2008. Reprise le 25 août à 14h.

- **Pizzeria « Les Seychelles »** : à l'occasion du marché nocturne du vendredi 8 août, la pizzeria organise une soirée « paëlla » sur réservation au 04. 73. 51. 28. 98.

● A LOUER / A VENDRE

- **A louer** T2, 43 m², près Parc Lasdonnas, chauff. Gaz, état neuf, libre de suite. Tél. : 06. 80. 12. 20. 80.

- **A louer** T2, 41 m², centre-ville, bon état, libre de suite. Tél. : 06. 80. 12. 20. 80.

- **A louer** au Rioux, logement de type T3 bis (2 chambres + 1 séjour double), libre depuis septembre 2008 au 2ème étage. Loyer : 366,02 € C.C. dont eau et entretien chaudière. Proche école, secteur calme. OPHIS : 04. 73. 51. 14. 21.

- **A louer** au Rioux logement de type 4 (3 chambres), libre dès que possible en RDC surélevé, 366,02 € CC dont eau et entretien chaudière. Proche école, secteur calme. OPHIS : 04. 73. 51. 14. 21.

- **A louer** au Pré de l'Hospice un logement de type T4 (3 chambres) libre fin octobre 2008 au 1er étage, loyer 421,53 € CC dont eau et chauffage. Proche école, commerces, secteur calme. OPHIS ; 04. 73. 51. 14. 21.

- **A louer**, centre-ville de Courpière, très belle maison de bourg refaite à neuf, type F4 de 130 m² habitables sur 3 niveaux, petit jardin arboré et fermé, abri extérieur et petite dépendance, cuisiné équipée, chauffage gaz individuel, libre au 1er septembre 2008. Tél. : 06. 81. 83. 24. 96.

- **A louer**, centre-ville de Courpière F2, 45 m², plein pieds, RDC, refait à neuf, chauffage gaz, cuisine équipée, idéal personne âgée, libre au 1er septembre 2008, Tél. : 06. 81. 83. 24. 96.

- **A louer** garage, à Courpière, Tél. : 04. 73. 80. 10. 18. (Après 20h).

- **Indépendant rechercher** local (8 à 12 m²) sur Courpière ou environs., pour exercer activité professionnelle (travail administratif)
Pas de réception client - Durée Indéterminée
Tél. : 06. 98. 15. 94. 74.

● MAISON DE LA PRESSE D. BRAVARD

Changement de propriétaire

Danny et Christine BRAVARD vous remercient de votre fidélité durant ces deux dernières décennies et souhaitent que vous réserviez toute votre confiance à Céline et Olivier ROUSSEL, leurs successeurs.

Nouveaux horaires d'ouverture depuis le 21 juillet :

De 7h à 19h30 non stop du lundi au samedi

De 8h à 12h15 le dimanche

Fermeture hebdomadaire le jeudi

Merci à toutes et à tous .

Christine et Danny BRAVARD

● LA BOULE COURPIEROISE

« La Boule COURPIÈROISE » organise le **dimanche 3 août 2008, à partir de 8 heures**, un concours de « Boule Lyonnaise » 32 quadrettes au Parc « LASDONNAS ».

Ce concours est très apprécié, ce qui explique

le nombre d'équipes très diversifiées de la région Auvergne.

Nous invitons le public de la région de COURPIÈRE à venir nous voir, tout au long de la journée, afin d'apprécier ce sport, très différent de la pétanque.

Une tombola sous forme d'enveloppes, toutes gagnantes, vous attend.

Le président : Philippe CHASSAING

● LA CATICHE DU LAC D'AUBUSSON D'Auvergne

Vendredi 8 août à 20h, au bâtiment d'accueil du Lac d'Aubusson :

« Crime à la Catiche »

Pour la 7ème année, La Catiche du Lac d'Aubusson (structure d'Éducation à l'Environnement) vous propose un moment de convivialité, de partage et de découverte en soirée.

Le thème de cette année : un crime a été commis à la Catiche !

Devenez enquêteur et démasquez le coupable...

Renseignements et inscriptions à l'Office de Tourisme du Pays de Courpière :

Tél. : 04. 73. 51. 20. 27.

Pierre GAYVALLET, responsable Catiche

Aurélien PONS, animateur environnement et canoë

● CHÂTEAU D'AULTERIBE - SERMENTIZON

- **3 août 2008 à 18h30** : Guetteurs - ombre « Le secret de Lidia Alekseevna »
Tarif plein : 13 € et tarif réduit : 10 €

- **9 et 10 août 2008 à partir de 14 heures** : « Les Duellistes »
Spectacle gratuit

- **17 août 2008** : concert de Monsieur Laurent Martin.

● 9ème BROCANTE A LIMARIE

Dimanche 24 août 2008 à partir de 7h, à Limarie, sur la place du village.
9ème brocante vide grenier.

Vente de pain cuit dans le four du village.

Restauration - buvette - animation

Emplacement : 1 € le mètre linéaire

Renseignements au 06. 80. 12. 20 .80. ou 06. 89. 32. 50. 67.

● ANIMAUX

- Donne chatons gris cendrés mâle et femelle. Tél. : 06. 22. 12. 78. 88.

- Trouvé : à Courpière, petite chatte tigrée très affectueuse : 06.67.47.60.22.

Courpière



MAIRIE DE COURPIÈRE - Département du PUY-DE-DÔME - Place Cité Administrative Code Postal 63120 - ☎:04 73 53 01 21. Fax : 04 73 51 21 55.

Adresse email : mairie@ville-courpiere.fr - **Site Internet** : www.ville-courpiere.fr

Édité et imprimé par la Ville de Courpière - Tiré à 2700 exemplaires - Gratuit

Directeur de la Publication et de la Rédaction : Mr Patrice PAYRE, Maire.

Bulletin Municipal n°31/2008

PROCES VERBAL
Séance du Conseil Municipal du 30 mai 2008

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2008.

Vote : Pour à l'unanimité

II - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

En vertu de l'article 2122-19, 2111-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 27 mars 2008 du Conseil Municipal relative aux délégations du Maire,

1 – Signature d'une convention avec le Conseil Général de prêt gratuit d'une exposition sur les contes africains pour la bibliothèque de Courpière.

III – AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX

III / 1 – OBJET : POUR INFORMATION : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

III / 2 – OBJET : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME SUITE A ENQUETE PUBLIQUE.

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé, conformément à l'article L 123-10 du Code de l'Urbanisme,
1) Approuve le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération et tenant compte des modifications suivantes :

Sur avis du Commissaire Enquêteur :

Demandes de propriétaires de parcelles de terrains pour que leurs droits à construire soient maintenus (accordées par la commission d'urbanisme du 6 mai 2008) :

- Section AW n° 178
- Section ZO n° 71
- Section XA n° 75
- Section AW n° 211
- Section ZB n° 250

Demandes de chefs d'entreprises pour classer les terrains en zone artisanale (U) (accordées par la commission d'urbanisme du 6 mai 2008)

- Section BL n° 671 – 516 – 667
- Section XB n° 14 – 116 – 141 – 142 – 143 – 144 – 140 – 145 – 146 – 139 – 134 – 135- 136 – 137 – 147 – 148 – 149 – 150 – 151
- Section ZO n° 138 – 136 et 137

Sur avis de Monsieur le Préfet :

Insertion dans le dossier PLU des éléments suivants :

- Etude d'incidence Natura 2000
- Actualisation de certains éléments chiffrés du rapport de présentation
- Modification du règlement du PLU
- Amélioration des cartes de zonage
- Insertion du tableau des servitudes d'utilité publique
- Insertion de la note sanitaire de l'assainissement collectif et du réseau d'AEP
- Insertion d'une note synthétique sur la gestion des déchets
- Insertion du plan détaillé du droit de préemption urbain.

2) Précise que :

- * la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.
- * le Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public :
 - à la mairie de Courpière aux jours et heures d'ouverture habituels
 - à la Sous-préfecture de Thiers

3) La présente délibération deviendra exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par Monsieur le Sous-préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications,
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Vote : Pour à l'unanimité

III / 3 – OBJET : APPROBATION DU SECTEUR DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

Le Maire présente ensuite les dispositions prévues par le Code de l'Urbanisme dans ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, et L.213-1 et suivants qui précisent que :

- le Droit de Préemption Urbain ne peut s'exercer que pour la réalisation des opérations d'aménagement prévues à l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme ou pour constituer des réserves foncières pour ce faire.
- la décision d'institution appartient à la commune, qui peut décider de déléguer son droit de préemption à l'Etat, à un établissement public y ayant vocation ou à une Société d'Economie Mixte concessionnaire d'une opération d'aménagement (L.213-3) :
 - soit pour une ou plusieurs parties des zones concernées,
 - soit à l'occasion de l'aliénation d'un bien.

Considérant l'approbation du Plan Local d'Urbanisme par délibération du 30 mai 2008 nécessitant d'instituer un nouveau périmètre de préemption.

1) Institue un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et zones à urbaniser (AU) tels qu'ils figurent au plan annexe dans le Plan Local d'Urbanisme.

2) Délègue le droit de préemption à l'EPF SMAF

Vote : Pour à l'unanimité

III / 4 – OBJET : VALIDATION DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LE SIEG : RENOVATION CENTRE BOURG

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 60 % du montant HT et en demandant à la commune une participation égale à 40 % de ce montant, majoré de la totalité de la TVA grevant les dépenses, soit :

$$148\ 000 \times 0,40 + 29\ 008 = \mathbf{88\ 208,00\ euros}$$

1) Approuve l'avant-projet des travaux d'Eclairage Public présenté par Monsieur le Maire.

2) Confie la réalisation des travaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme.

3) Fixe la participation de la commune au financement des dépenses à **88 208 euros** et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG

Vote : Pour à l'unanimité

III / 5 – OBJET : VALIDATION DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LE SIEG : 2EME TRANCHE DES RIOUX.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 60 % du montant HT et en demandant à la commune une participation égale à 40 % de ce montant, majoré de la totalité de la TVA grevant les dépenses, soit :

$$110\ 000 \times 0,40 + 21\ 560 = \mathbf{65\ 560,00\ euros}$$

1) Approuve l'avant-projet des travaux d'Eclairage Public présenté par Monsieur le Maire.

2) Confie la réalisation des travaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme.

3) Fixe la participation de la commune au financement des dépenses à **65 560 euros** et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG

Vote : Pour à l'unanimité

IV – AFFAIRES DU PERSONNEL

IV/1 – OBJET : CREATION DES POSTES SAISONNIERS DE LA PISCINE ET DU CAMPING.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la création des emplois saisonniers suivants :

- de maître nageur à temps complet
- de maître nageur suppléant et entretien piscine à mi-temps
- d'adjoint technique de 2^{ème} classe chargé de l'accueil et de la régie piscine camping et de l'entretien à temps complet

Ces personnels pourront être employés sur une période n'excédant pas 4 mois soit du 1^{er} juin au 30 septembre 2008. Ces périodes incluent les congés payés.

Ces agents seront rémunérés de la façon suivante :

- le maître-nageur, sur la base du 7^{ème} échelon du grade d'Educateur des activités physiques et sportives de 2^e classe, Indice Brut 398, Indice Majoré 362 ;
- le maître nageur suppléant sur la base 4^{ème} échelon du grade d'Educateur des activités physiques et sportives de 2^e classe, Indice Brut 347, Indice Majoré 325 ;
- l'adjoint technique de 2^{ème} classe chargé de l'accueil sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3, Indice brut 281, Indice majoré 288 ;

Vote : Pour à l'unanimité

IV / 2 – OBJET : TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE EN UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu, la vacance de poste déclarée au Centre de Gestion de la Fonction Publique,

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 12 juin 2008, en remplacement du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe laissé vacant.

Vote : Pour à l'unanimité

V – AFFAIRES FINANCIERES

V / 1 – OBJET : ADDITIF FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS DU COLUMBARIUM DU CIMETIERE MUNICIPAL (CONCESSIONS AU SOL).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter les tarifs tels que définis ci-dessous :

	TARIFS 2008 ADOPTES POUR LES CONCESSIONS DU CIMETIERE (2,75 m ²)	TARIFS 2008 ADOPTES POUR LES CONCESSIONS COLUMBARIUM EN HAUTEUR	TARIFS 2008 DES CONCESSIONS AU SOL DU COLUMBARIUM
15 ANS	126,50 €	180 €	180 €
30 ANS	211,75 €	300 €	300 €
50 ANS	349,25 €	500 €	500 €

1) Adopte les tarifs 2008 des concessions au sol du columbarium tels que définis ci-dessus.

Vote : Pour à l'unanimité

V / 2 – OBJET : FIXATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE FORAINS FETE DE LA ROSIERE.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

- Etablissements forains classés en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie : Tous les grands manèges, manèges enfants, mini-skooter... etc) : 0,90 € le m² pour la durée de la fête (0,80 € en 2002).
- Etablissements forains de 3^{ème} et 4^{ème} catégorie d'une profondeur inférieure à 3 mètres : (Tir, confiserie, loterie, jeu d'adresse, kermesse, remorque de jeux ou similaire...etc.) : 2,60 € le mètre linéaire (2,40 € en 2002), avec un minimum de droit de place de 8 €.
- Distributeurs et appareils de force : 1,70 € par appareil (1,60 € en 2002).

Vote : Pour à l'unanimité

V / 3 – OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET CINEMA – AVANCE DE TRESORERIE.

Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative suivante sur le budget annexe du Cinéma :

Intitulé des comptes	Compte	Chapitre	Montants
<u>Investissement dépenses</u> Créances sur autres établissements publics	27638	27	+5 000,00
<u>Investissement recettes</u> Créances sur autres établissements publics	27638	27	+5 000,00

1) Adopte la décision modificative n°1 telle définie ci-dessus.

Vote : Pour à l'unanimité

V / 4 – OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET CINEMA – TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR

Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative suivante sur le budget annexe du Cinéma :

Intitulé des comptes	Compte	Chapitre	Montants
<u>Fonctionnement dépenses</u> Dépenses imprévues	022	022	-1 000,00
<u>Fonctionnement dépenses</u> Titres annulés sur exercice antérieur	673	67	+1 000,00

1) Adopte la décision modificative n°2 telle définie ci-dessus.

Vote : Pour à l'unanimité

V / 5 – OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL – AVANCE DE TRESORERIE A LA REGIE DU CINEMA

Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative suivante :

Intitulé des comptes	Compte	Chapitre	Montants
<u>Investissement dépenses</u> Créances sur autres établissements publics	27638	27	+5 000,00
<u>Investissement recettes</u> Créances sur autres établissements publics	27638	27	+5 000,00

1) Adopte la décision modificative n°1 telle définie ci-dessus.

Vote : Pour à l'unanimité

V / 6 – OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET EAU – ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative suivante :

Intitulé des comptes	Compte	Chapitre	Montants
<u>Fonctionnement dépenses</u> Dépenses imprévues	022	022	-1 500,00
<u>Fonctionnement dépenses</u> Pertes sur créances irrécouvrables	654	65	+1 500,00

Vote : Pour à l'unanimité

V / 7 – OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR BUDGET DE L'EAU

1) **Accepte** l'admission en non valeur pour un montant de **1 268,46 Euros**, à inscrire au compte 654 'Pertes sur créances irrécouvrables'.

Vote : Pour à l'unanimité

V/8 – OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

1) **Accepte** l'admission en non valeur pour un montant de **984,64 Euros**, à inscrire au compte 654 'Pertes sur créances irrécouvrables'.

Vote : Pour à l'unanimité

V/9 – OBJET : RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire propose, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, de contracter une ouverture de crédit, **Article 1** : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Mairie de Courpière décide de contracter auprès de Dexia CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de 750 000 € dans les conditions suivantes :

Montant : 750 000 €

Durée : 12 mois

Index des tirages : EONIA EURIBOR 7 jours

Marge : EONIA+0,45 % - EURIBOR 7 jours +0,12 %

Frais d'engagement : 375,00 €

Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle

Commission de tirages : néant

Article 2 : La Commune de Courpière autorise le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec Dexia CLF Banque.

Article 3 : Autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de Dexia CLF Banque.

Vote : Pour à l'unanimité

V/10 – OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT BUDGET PRINCIPAL

Article 1 : Pour le financement des investissements, la Commune de Courpière décide de contracter un prêt d'un montant de 450 000 Euros dans les conditions suivantes :

Montant : 450 000 Euros

Durée : 15 ans

Echéances : semestrielles

Amortissement et taux à définir par la commission finance Sur l'offre la moins disante qui sera proposée par la commission des finances à l'Assemblée délibérante.

Article 2 : Autorise le Maire à signer le contrat de prêt.

Article 3 : Autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versements et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de prêt.

Vote : Pour à l'unanimité

V/11 – OBJET : PRISE EN CHARGE D'UN SINISTRE MATERIEL SUITE A INCIDENT SUR LA VOIE PUBLIQUE

1) **Accepte** la prise en charge de la facture de réparation du parallélisme du véhicule de Mme MOUSSU-DEFILLE et de lui régler la somme de 71,27 Euros.

Vote : Pour à l'unanimité

V/12 – OBJET : TARIFS 2008 DU CAMPING MUNICIPAL - ADDITIF

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre des locations des résidences mobiles du camping municipal, il convient de laisser la possibilité pour les vacanciers d'acheter la prestation « ménage de fin de séjour », qui pourrait être facturée 40 € TTC et qui serait effectuée par le personnel communal en poste au camping, et de retenir sur la caution un manquement constaté lors de l'état des lieux de sortie.

1) **Fixe** le montant de la prestation « ménage de fin de séjour » des résidences mobiles à 40 Euros TTC.

2) **Dit que** les manquements constatés lors de l'état des lieux de sortie seront retenus sur la caution versée.

Vote : Pour à l'unanimité

VI – AFFAIRES SOCIALES ET CULTURELLES

VI/1 – OBJET : PRISE EN CHARGE DES ATELIERS DE RECYCLAGE DE METAUX

Monsieur le Maire expose qu'afin de sensibiliser les collégiens sur le développement durable, la ville de Courpière a organisé des ateliers encadrés par Monsieur Robert TISSERAND de l'association culturelle MZYK qui se sont déroulés aux services techniques municipaux. Au cours de ces sept séances de novembre 2007 à janvier 2008, des jeunes courpiérois ont confectionné une méduse géante avec des métaux récupérés dans le but d'alerter sur la prolifération des méduses. Le montant de la prestation se porte à 540 € pour 18 heures d'ateliers.

1) **Accepte** la prise en charge de la facture d'un montant de 540 € TTC à régler à l'association culturelle MZYK – Chez M. TISSERAND – Les Scittes 63520 DOMAIZE.

Vote : Pour à l'unanimité

VII – AFFAIRES GENERALES

VII / 1 – OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR L'ASSOCIATION AREBAT

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner les représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de la commune pour siéger à l'assemblée générale d'AREBAT, dans la mesure où il est déjà délégué AREBAT à la Communauté de Communes, et qu'à ce titre, il doit se faire représenter pour sa voix de Maire :

- 1 REPRESENTANT TITULAIRE : Monsieur Jean-Noël SERIN

- 1 REPRESENTANT SUPPLEANT : Madame Marielle BOURNILHAS

1) **Désigne** les représentants nommés ci-dessus de la commune pour siéger à l'assemblée générale d'AREBAT.

Vote : Pour à l'unanimité

VII / 2 – OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES COMMISSIONS DE TRAVAIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES	PROPOSITIONS	VOTES
LES COMMISSIONS DE DEVELOPPEMENT		
1- ECONOMIE, AGRICULTURE ET EMPLOI	1- TITULAIRE : Huguette LAVEST 2- TITULAIRE : Jean Noël SERIN 3- SUPPLEANT : Sylviane BARGE 4- SUPPLEANT : Maurice ZELLNER	Vote : Pour à l'unanimité
2- TOURISME, CULTURE ET COMMUNICATION	1- TITULAIRE : Serge VACHERON 2- TITULAIRE : Elisabeth BESSON-DELAVALT 3- SUPPLEANT : André IMBERDIS 4- SUPPLEANT : Sylvie LEBRUN	Vote : Pour : 21 Contre : 6
3- ECOLE ET JEUNESSE	1- TITULAIRE : André IMBERDIS 2- TITULAIRE : Sylvie BLOT 3- SUPPLEANT : Dominique TOULEMONDE 4- SUPPLEANT : Franck BASCOULERGUE	Vote : Pour : 21 Contre : 6
4- AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	1- TITULAIRE : Jean-Luc BOURDEL 2- TITULAIRE : Marion COLLY 3- SUPPLEANT : Daniel DUVERT 4- SUPPLEANT : Manuel OSORIO	Vote : Pour : 21 Contre : 6
5- AFFAIRES SOCIALES	1- TITULAIRE : Monique ROJAS 2- TITULAIRE : Philippe CAYRE 3- SUPPLEANT : Georgette FOURNET 4- SUPPLEANT : Jeanine ROLHION	Vote : Pour à l'unanimité

LES COMMISSIONS TECHNIQUES

1- SPANC ET OM	1 – TITULAIRE : Thomas VILLENEUVE 2 – TITULAIRE : Brigitte GARDETTE 3 – SUPPLEANT : André DICHAMP 4 – SUPPLEANT : Serge VACHERON	Vote : Pour à l'unanimité
2- BATIMENTS ET TRAVAUX COMMUNAUTAIRES	1 – TITULAIRE : Jean-Luc BOURDEL 2 – TITULAIRE : Maurice ZELLNER 3 – SUPPLEANT: Daniel VIAL 4 – SUPPLEANT : Marielle BOURNILHAS	Vote : Pour à l'unanimité

LES COMMISSIONS DE GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

1- RESSOURCES HUMAINES	1 – TITULAIRE : Jean-Noël SERIN 2 – TITULAIRE : Brigitte GARDETTE 3 – SUPPLEANT : Huguette LAVEST 4 – SUPPLEANT : Claude CHAZELLE	Vote : Pour : 6 * Contre : 21
2- FINANCES	1 – TITULAIRE : Jean-Noël SERIN 2 – TITULAIRE : Suzanne CHAMBADE 3 – SUPPLEANT : Daniel ATGER 4 – SUPPLEANT : Claude CHAZELLE	Vote : Pour à l'unanimité

* S'agissant de la commission Ressources Humaines, la proposition de l'opposition n'ayant pas été adoptée, la désignation des membres est reportée au prochain conseil municipal.

VII / 3 – OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS (NON ELUS) DE LA FORET D'AUBUSSON.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de désigner :

Monsieur GENESTE Pierre	Monsieur PROVENCHERE Bernard
Madame CHASSAGNE Claudette	Monsieur MAGAUD André
Monsieur CHALUS Michel	Monsieur GAUDONPILIAIRE Roger

1) **Désigne** les représentants ci-dessus (non élus) de la Forêt d'Aubusson

Vote : Pour à l'unanimité

VIII – QUESTIONS DIVERSES

VIII / 1 – OBJET : INSCRIPTION DU CINEMA MUNICIPAL A LA FETE DU CINEMA 2008

1) **Accepte** l'inscription du cinéma municipal LE REX à la fête du cinéma du 29/06/08 au 01/07/08.

2) **Modifie** les tarifs du cinéma de la façon suivante pour la période fixée du 29/06/08 au 01/07/08 :

Couleur des tickets	PRIX 2008	PRIX DU 29/06 AU 01/07 2008	TARIFICATION
CNC JAUNE	3.10€	2,00 €	Manifestation culturelle avec projection sous l'égide du CNC

Vote : Pour à l'unanimité